

Motion des enseignants du collège Les Célestins – Vichy

Nous, enseignants du collège Les Célestins, réunis en AG le 16 décembre 2015, souhaiterions exprimer par la présente nos très vives inquiétudes quant à la mise en œuvre et à aux conséquences de la réforme du collège en cours, laquelle nous semble contraire à l'intérêt des élèves et irréalisable sur le terrain.

On nous parle d'égalité des chances, mais comment organiser un accompagnement dit « personnalisé » avec des groupes pouvant atteindre 30 élèves ? Qu'en est-il des élèves en situation de détresse scolaire et/ou non francophones ? Comment permettre aux élèves de progresser en diminuant les horaires disciplinaires ? Comment accompagner au mieux chacun de nos élèves dans des classes aux effectifs surchargés ? Ce problème fondamental des effectifs n'est soulevé à aucun moment dans la réforme.

On nous parle de suppression des filières élitistes. Or les options euro, bilangues, latin-grec sont ouvertes à tous et sont présentes même dans les établissements dits sensibles, où elles permettent à leurs élèves de réussir et où elles maintiennent l'attractivité des établissements. Que vont devenir les élèves de ces filières ? Pourquoi les sections INTER et CHAM sont-elles, pour leur part, maintenues ? Peut-être parce que nous n'en sommes plus à une incohérence près... Et à ce sujet, est-il prévu de contrôler l'application de cette réforme dans l'enseignement privé ? Si ce n'était pas le cas, nous comprendrions mal ce qu'on entend par « égalité de traitement ».

On nous vend 2h45 d'autonomie pour faire, par classe, des groupes de technologie, des groupes de sciences physiques, des groupes de SVT, des groupes de langues, de l'accompagnement personnalisé et l'enseignement du latin et du grec. De qui se moque-t-on ?

On nous vante l'autonomie des établissements. Or, avec des programmes par cycles, des EPI décidés en interne et une répartition des horaires différentes d'un établissement à l'autre, que se passera-t-il pour les nombreux élèves amenés à changer de collège en cours de scolarité ? Que se passera-t-il également pour les enseignants en service partagé et pour les TZR ?

Cette interdisciplinarité et cette autonomie conduiront inmanquablement à la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire par le biais du conseil pédagogique, du conseil d'administration et du conseil d'enseignement. Elles marquent également la fin d'un cadrage national et d'une équité sur l'ensemble du territoire.

On nous dit enfin que la réforme s'appliquera à tous les niveaux en même temps, de la sixième à la troisième, ce qui est méconnaître à la fois les difficultés que rencontreront inévitablement les professeurs tout autant que les élèves mais aussi le plus simple bon sens, lequel consisterait à assurer une continuité des enseignements pour des jeunes déjà entrés au collège. Ne pourrait-on pas revenir au moins sur ce point-là ?

Étant fonctionnaires, nous aurons à cœur de nous acquitter de notre mission quoi qu'il advienne mais il est bien évident que nous souhaitons de toutes nos forces des modifications substantielles du contenu de la réforme d'ici septembre 2016, voire son retrait pur et simple.

Les enseignants du collège Les Célestins de Vichy